



LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

Sommaire :

P1

Edito

Travail interdépartemental associatif:

P2

Le groupe MGP de FNE idf

P3

La passerelle

Travail interdépartemental avec les institutions:

P4

L'avis du CoDev de la MGP sur le PCAEM

P5

La SGP et Naturellement Nanterre

P6

Les Groues à Nanterre

P7

Le coup de gueule d'un vieux con

P8

Edito... la suite Abattage d'arbres à Nanterre

P9

Notre AG : 17 mars 2018

L'EDITO DU PRESIDENT

Chers amis acteurs de la sauvegarde de la nature et de l'environnement,



Dialogue environnemental et solidarité des territoires : voilà deux réflexions qui nous interpellent pour cette rentrée. Elles nous viennent pour partie des réponses reçues à la suite de nos interventions auprès du Préfet et du Président du Conseil Départemental.

Le dialogue a en effet du bon mais il faut en analyser les résultats, comme pour les questions qui nous préoccupent, avec les réponses qui nous sont faites voire des discussions, possibles ou refusées.

Notre département est tout de même atypique ! Avec tous les moyens dont il dispose, il offre un dialogue à géométrie variable. Sur les effets du T10 sur la forêt de Verrières, la DRIEE nous a répondu le 2 août et reconnaît implicitement un manque d'informations et de décisions sur des engagements promis. A Neuilly, sur le Boulevard Bineau, le nombre d'arbres abattus sera réduit au minimum et l'abattage sera étalé dans le temps. A La Défense, l'idée de la coulée verte fait son chemin. Mais à la Butte Rouge la mobilisation locale cherche encore un interlocuteur fiable pendant qu'à Rueil les recours produisent des réductions d'aménagement en terrains inondables mais pas encore de dialogue.

Il en faut de l'énergie pour obtenir des résultats dans les Hauts de Seine alors que par ailleurs, et vous avez pu le voir en traversant nos divers territoires pendant l'été, des solutions émergent et apparaissent comme des évidences. Les collectivités qui préservent et restaurent la nature et l'environnement dans leurs villes sont de plus en plus nombreuses.

Alors pourquoi pas dans notre département ?

C'est là qu'un article lu cet été dans « Atlantico » est intéressant. Il part d'une idée simple et regarde ce qui se passe chez nos voisins allemands et suisses : la solidarité des territoires. « Donner plus d'autonomie à chaque territoire pourrait renforcer la cohésion entre eux. » Reposant sur la clé des institutions qui protègent l'autonomie communale, il promeut les vertus de la compétition qui dégagerait nécessairement de la coopération et pourrait réduire les inégalités.

L'idée est séduisante et n'est pas dénuée de fondement mais elle s'applique difficilement à notre département où le mythe de La Défense-qui tire le département-qui tire la Région-qui tire la France montre tout le contraire. Les communes sont repliées sur elles-mêmes, peu coopératives et pas vraiment solidaires. Les inégalités y sont fortes et la mixité a du mal à s'appliquer. L'autonomie a même des effets pervers sur des quartiers sociaux.

Suite à la dernière page ...

Le groupe de travail Métropole du Grand Paris



Depuis 2014, un groupe de travail « Métropole du Grand Paris » a été mis en place au sein de FNE-IDF. Des représentants des associations de défense de l'environnement de toute l'Île-de-France se réunissent une fois par mois et tentent, avec les associatifs volontaires, de peser sur le devenir de la métropole.

L'aventure a commencé en mai 2014. Lors de son assemblée générale annuelle, Environnement 92 a voté une motion demandant à son comité directeur de créer une coordination des associations de défense de l'environnement sous l'égide de FNE-IDF (qui s'appelait à l'époque IDFE). Dès le mois suivant, un chargé de mission MGP était nommé et un groupe de travail constitué. Il regroupe deux représentants par département d'Ile-de-France.

L'état des lieux: Dans un premier temps, avant même que la métropole n'existe, le groupe de travail a réalisé un état des lieux. Dans chaque département d'Île-de-France, trois points noirs et trois points verts ont été identifiés sur une carte interactive, réalisée avec l'aide d'une stagiaire de l'université de Picardie. Notre volonté était de pointer les réalisations, d'envergure métropolitaine, favorables et défavorables à l'environnement.

Parallèlement, nous avons préparé un dossier sur la MGP, pour *Liaison*, la revue de FNE-IDF, et suivi avec Daniel Hannotiaux (ancien président d'IDFE) le travail de la mission de préfiguration, chargée de préparer la mise en place de la métropole au premier janvier 2016.

Dans le cadre d'Environnement 92, une réunion publique a été organisée sur le sujet le 25 novembre 2015. Nous avons également commencé à réfléchir à la meilleure façon de nous structurer dans la perspective de la création des établissements publics territoriaux (EPT) appelés à remplacer les intercommunalités existantes.

Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux: Durant l'année 2016, le groupe de travail MGP s'est concentré sur la formation des responsables associatifs. Parmi les modifications majeures qu'allait apporter la métropole, la création de Plans locaux d'urbanisme intercommunaux

(PLUI) à l'échelle des EPT nous semblait devoir être approfondie. Le risque de voir les élus opérer de simples copiés / collés des PLU existants, plutôt que d'élaborer de véritables projets de territoire, nous préoccupait. Trois sessions furent organisées : « Le PLUI, comment ça marche ? » en avril, « Le patrimoine et le paysage dans le PLUI » en mai, « La prise en compte des nuisances urbaines dans les PLUI » en juin. La richesse des débats permet de conforter notre doctrine en la matière.

L'autre chantier d'importance dans cette période d'installation de la métropole fut la mise en place du conseil de développement (CODEV) prévu par la loi Maptam : une instance composée de membres de la société civile que la métropole saisisait pour avis avant de prendre les décisions structurantes.

Les débuts difficiles du CODEV: Le conseil de développement est composé de 104 membres : 24 volontaires (deux par territoire) tirés au sort, et 80 « personnalités » désignées par le président, Partick Ollier, maire de Rueil-Malmaison.

Environnement 92 lui écrit en avril 2016 pour souligner l'importance que notre fédération départementale accordait au CODEV et les initiatives prises (création de collectifs d'associations par territoire) pour pouvoir y participer activement. FNE-IDF fit de même en novembre, précisant les noms des deux personnes qui devaient représenter la fédération régionale. Ces demandes restèrent lettre morte. Le CODEV fut installé en mars 2017, les associations de défense de l'environnement y sont sous-représentées. Seule Catherine Giobellina y siège pour FNE-IDF, elle y a heureusement retrouvé Irène Nenner, présidente de Chaville Environnement, qui fut tirée au sort.

Le groupe de travail MGP les a soutenues afin d'apporter la meilleure réponse aux deux saisines qui leur ont été soumises en avril et en mai 2017.

L'avenir de la MGP passe par les territoires: Malgré ces débuts difficiles en matière de démocratie, nos associations sont persuadées qu'il faut renforcer la participation de la société civile à la mise en place de la métropole. Cela doit se faire à l'échelle de la métropole, mais aussi dans les territoires. Le groupe de travail MGP va tenter d'organiser, avec les présidents des douze territoires de la métropole, des rencontres entre nos associations et leurs élus. Les collectifs présents dans les départements devront bien sûr être moteurs dans ce processus qui, nous l'espérons, préfigurera les futurs conseils de développement territoriaux.

Luc Blanchard (Val De Seine Vert)

A l'horizon 2030, 95 % des habitants de la métropole seront à 2 km d'une gare du GPE.
Source : Apur.

Une liaison douce interdépartementale



Pour les associations, c'est une passerelle. Pour les élus, plutôt un encorbellement. Pour des journalistes, ce serait une cursive. Des mots différents pour un même projet de liaison douce entre trois départements, Hauts-de-Seine, Yvelines, Val d'Oise, en traversée de la Seine. Un projet interdépartemental qui a réuni dans une coopération exemplaire les différentes associations des territoires concernés, nombre de leurs élus et la SNCF.

Le projet consiste à créer une passerelle accessible aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite, prenant appui sur les piles du futur pont de franchissement de la Seine à Nanterre, dans le cadre du prolongement à l'ouest du RER E (Eole). SNCF Réseau, qui pilote l'opération, a intégré dans ses plans la réalisation de cet ouvrage entre les Yvelines et le Val d'Oise, en rive droite, et les Hauts-de-Seine, en rive gauche.

Ce lien entre les territoires répond à un besoin ancien. Depuis plus d'une dizaine d'années, le Maire de Houilles (Yvelines) réclame un franchissement de la Seine entre les deux ponts routiers de Bezons et Chatou, distants de 6 Km. L'association Réseau vélo78, qui milite dans les Yvelines pour le développement de l'utilisation de la bicyclette, revendique aussi la paternité de l'idée.

Sur la rive gauche de la Seine, l'association Rueil à vélo a été très active pour soutenir ce projet adapté aux déplacements de type domicile-travail, vers les zones économiques (la Défense et Rueil 2000) et le pôle universitaire de Nanterre. La pétition qu'elle a lancée a recueilli à ce jour plus de six cents signatures.

L'association Naturellement Nanterre, de

son côté, a envoyé le dossier à 22 conseillers régionaux, 38 conseillers départementaux (10 du 78, 16 du 92 et 12 du 95), 8 députés et 7 autres élus du secteur.

Voyant dans le projet un moyen de réduire le recours à l'automobile, les associations environnementales des trois départements ont participé à l'action. Notamment les « Amis de la Nature » de Colombes et « Seine à Seine » pour le 92, les associations membres du « Cadeb de la Boucle de Montesson » pour le 78 et « Bezons Environnement » pour le 95.

Elles ont reçu le soutien de leurs unions départementales (Environnement 92, FNE Yvelines, Val d'Oise Environnement) et régionale (FNE IDF).

Toutes ces associations ont rencontré ensemble la SNCF en juin 2016, puis elles ont adressé, en octobre, un courrier commun aux différentes collectivités susceptibles de financer le projet évalué par la SNCF à 8 ou 10 M€.

Un projet notoirement moins coûteux que le projet alternatif étudié par le Département des Hauts de Seine, estimé à près de 30 M€, moins pratique pour les utilisateurs et dangereux pour la biodiversité de l'Île fleurie.

A ce jour, la plupart des financeurs potentiels - Région, départements, intercommunalités - se sont ralliés au projet « Eole » et ont annoncé leur participation.

Même si à la SNCF on reste prudents, en attendant les confirmations officielles, le projet semble en bonne voie.

Jean-Claude Parisot (Administrateur FNE Yvelines)



L'avis du CODEV de la MGP sur le Plan Climat Air Energie Métropolitain

Le Conseil de développement (CODEV) de la Métropole Grand Paris (MGP) a livré son avis sur le **Plan Climat Air Energie Métropolitain** le 28 septembre 2017

Un état des lieux préalable montre que le réchauffement climatique impacte notre métropole, très minérale, en cas de canicule (écarts de 6°C entre zones, boisées ou non) ou d'évènements climatiques extrêmes, impact majoré par la pollution atmosphérique. L'accroissement de la population prévu (1,5 million d'habitants en 2030) entrainera l'augmentation des besoins en énergie, alimentation, transports, traitement des déchets, logements et infrastructures et avec eux les diverses pollutions qu'ils génèrent. Dans cet écosystème urbain complexe, il faut tirer profit des expériences réussies menées par d'autres villes en matière de transition écologique et impliquer les habitants. Le gouvernement a annoncé à la mi-juillet les grandes lignes d'un programme national ambitieux. Il n'en reste pas moins que, pour notre territoire, les niveaux de pollution - dont celle de l'air responsable de 6500 morts par an - sont très supérieurs aux normes européennes, que les divers plans ont produit quelques progrès, insuffisants, et que les situations sont très contrastées selon le lieu et la proximité des espaces verts.

Les enjeux concernent la santé, le bien-être et la qualité de vie des habitants de la Métropole. Ils visent à diminuer la pollution de l'air, atteindre la neutralité carbone, rééquilibrer urbanisation et nature par des aménagements innovants, réintégrer les activités agricoles et énergétique, réduire l'exposition aux risques environnementaux et les inégalités territoriales et développer une culture de la sobriété.

Les conditions du succès, pour la MGP, passent par des moyens financiers à la hauteur des enjeux donc par la création d'un fonds vert métropolitain. La solidarité territoriale doit être la règle, comme l'association des habitants et des usagers à la mise en œuvre du plan. Le PCAEM doit être cohérent, notamment avec le Schéma de cohérence territorial (SCOT) et le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH).

Les actions prioritaires

Le plan doit être réaliste, cohérent et opérationnel. Il doit tenir compte des enjeux identifiés et respecter les conditions du succès.

Douze actions prioritaires sont proposées :

- La production d'une carte détaillée des pollutions du l'air (augmentation de la densité de capteurs),
- La suppression des véhicules « diesel » au profit de véhicules propres,
- La replantation de la ville, la désimperméabilisation des sols,
- La sanctuarisation des espaces boisés vis-à-vis de l'urbanisme,
- La création d'écoquartiers,
- Le développement de l'agriculture urbaine biologique et des circuits courts,
- La planification du développement de l'énergie solaire,
- Et celle du développement de la géothermie avec mise en œuvre dans les réseaux de chaleur,
- La généralisation des plans de zonage pluvial et la mise en séparatif des réseaux d'assainissement,
- La promotion d'actions éducatives,
- La réduction des fuites dans le réseau d'eau potable,
- Et la promotion de l'économie circulaire dans la gestion et la valorisation des déchets.

Quarante-cinq autres actions sont proposées à la discussion pour l'élaboration du plan lui-même, sur un large spectre de sujets (déchets, agriculture, transports et mobilité, logistique, verdissement, urbanisme, énergie, sobriété énergétique, équipement, gestion des eaux, culture sobriété et communication).

Ce plan va impacter en profondeur la métropole, ses habitants et les citoyens qui y travaillent, en matière de santé et de bien-être, de logement et d'urbanisme, et aussi sur le plan économique, sociétal, managérial et culturel.

C'est un signal fort pour ce territoire, dans la foulée de l'engagement de la France et de l'Europe sur la COP21 et des orientations du gouvernement annoncées en juillet dernier.

La version intégrale de l'avis est à lire sur <http://www.metropolegrandparis.fr>

Irène Nenner (Chaville Environnement, Collectif Grand Paris T3 et membre du CoDev de la MGP)

Le 20 juillet dernier, *Naturellement Nanterre a rencontré la Société du Grand Paris*

A la suite de notre pétition protestant contre l'abattage des alignements de platanes entre la place de La Boule et la rue de La Côte pour la réalisation de la gare de La Boule du Métro M 15, nous avons rencontré la Société du Grand Paris afin de connaître les raisons pour lesquelles les dispositions du projet soumis à enquête publique en novembre 2015 n'avaient pas été respectées.

Première question sur la conformité au dossier d'enquête publique :

Il ressort très clairement des conclusions du rapport de la commission d'enquête sur les impacts du projet vis-à-vis des éléments de paysage urbain dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU de Nanterre que seul l'alignement d'arbres côté impair de l'avenue I et F Joliot-Curie est concerné par les travaux de la gare. Donc, sur ce point, le projet en cours ne respecte pas le dossier d'enquête préalable à la DUP.

Pouvait-on faire autrement ?

Il est apparu, dès l'automne 2015, que la coordination entre la Société du Grand Paris et les services de la Ville de Nanterre était insuffisante. Au regard de la simultanéité des deux enquêtes publiques en vue de la Déclaration d'Utilité Publique du tronçon ouest du M15 et en vue de l'approbation par le Conseil Municipal de Nanterre de la Révision du PLU, il est apparu que l'adaptation des alignements classés ne tenait compte que partiellement des dispositions projetées dans le dossier d'enquête publique du métro, et que certaines dispositions suggérées dans le dossier d'enquête publique du métro étaient déjà prises dans le projet de PLU arrêté plusieurs mois auparavant.

C'est ce que nous avons relevé dans notre contribution lors de l'enquête publique sur le M 15. Nous avons compris que le projet présenté en réunion publique en mai 2017 avait été discuté avec les services de la ville courant 2016, à une date où il était encore possible d'étudier une solution de dévoiement des réseaux qui ne nécessiterait pas la destruction de l'alignement d'arbres longeant l'opération immobilière sur la rive opposée à la gare.

Et maintenant, que faire ?

Comme nous l'avons pensé dès que le projet en cours a été porté à notre connaissance, il était vraisemblablement possible de faire autrement, et la gare « Nanterre La Boule » aurait pu être réalisée sans sacrifier côté pair l'alignement des platanes de la Place jusqu'à la rue de La Côte. Mais les choses étant ce qu'elles sont, faut-il prendre la responsabilité de retarder de plusieurs années un projet que nous avons toujours mis au premier rang des priorités d'investissement de transports, en menant un combat dont l'issue serait d'autant plus incertaine qu'il est impossible de nier qu'il a été étudié en concertation avec la ville de Nanterre ?

La Société du Grand Paris nous a proposé d'associer *Naturellement Nanterre* à la finalisation du projet. Cette proposition va nous permettre de favoriser toutes les mesures d'accompagnement du projet de nature à développer la végétalisation de l'espace public aux abords de la gare, corrigeant ainsi dans la mesure du possible la destruction de ces quelques 200 m d'alignement de platanes adultes, la prise en compte de l'impact du chantier sur les riverains pendant au moins 5 ans, en particulier les modalités de circulation des véhicules transportant les centaines de milliers de m3 de l'excavation du chantier et la conception de ce grand carrefour, dédié aujourd'hui essentiellement à la circulation automobile, qui devra intégrer les modes de déplacement les plus diversifiés.

Jacques Capet et Jean-Philippe Clément (Naturellement Nanterre)

Les sociétés du BTP chargées des travaux du Grand Paris Express prévoient 795 millions d'euros de chiffre d'affaires sur cinq ans. Source : Challenges.fr

Les Groues à Nanterre



Il s'agit non d'un prolongement de La Défense, mais d'un nouveau quartier de vie qui doit accueillir jusqu'à 12.000 habitants et autant d'emplois. Dans ce quartier, la mixité sociale sera de règle. Son point fort sera le pôle gare créé autour de la station EOLE et celle du Grand Paris Express ligne 15. La gare EOLE occupera le faisceau ferroviaire situé le long du boulevard de La Défense, abaissé de trois mètres, conservé à l'air libre pour préserver les perspectives visuelles et la sensation d'espace ouvert sur l'environnement paysager. Il nécessitera la démolition-reconstruction des ponts existants.

Une consultation élargie a eu lieu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (« AMI »). Pour le secteur gare, deux candidats ont présenté leurs résultats avant le choix définitif. Tous deux ont en commun un balcon-belvédère au-dessus du faisceau ferroviaire EOLE et verrière intégrée au bâtiment. Ces volumes peuvent prendre des physionomies différentes en fonction des choix des concepteurs et du choix qu'ils font d'appuyer tel ou tel aspect du programme : l'utilisation des rez-de-chaussée qui doit assurer l'animation urbaine, la répartition des logements, des services, logements et bureaux... Tous traitent la « cinquième façade », la toiture accessible au public, mais de manière différente : parcours sportif ou accent mis sur l'économie sociale et solidaire avec une agriculture urbaine.

Il reste à espérer que la gare demeure un signal urbain fort et reconnaissable, participant de l'animation et de la vie de l'espace public, et que les entrées pour les voyageurs ne soient pas de simples lieux fonctionnels et sans âme.

Le programme du pôle gare sera mis en service en 2025 avec la gare du Grand Paris Express. Comme le RER EOLE sera mis en service avant, l'entrée se fera à partir de l'autre rive du faisceau, c'est-à-dire côté RER Nanterre Préfecture. La SNCF veut également conserver sur place des possibilités de garage et d'entretien des rames car elle souhaite scinder la ligne EOLE à cette nouvelle gare pour éviter des trajets trop longs sur lesquels la moindre perturbation se répercute sur toute la ligne.

Le secteur des Groues n'est pas une friche et il n'est pas question de faire table rase de tout ce qui existe : l'actuel doit pouvoir être intégré au futur de manière harmonieuse. L'appel à manifestation d'intérêt est aussi une procédure de préfiguration en vue de trouver une utilisation temporaire à des locaux qui sont désaffectés. Ici, l'association Yes We Camp mettra en place une animation culturelle variée avec auberge pour artistes en résidence et pépinière horticole.

Plus loin, dans un ancien bâtiment de bureau dont la toiture forme belvédère, ont été aménagés des ateliers de création artistique offrant des espaces avec une taille ou des caractéristiques telles que beaucoup d'artistes les trouvent difficilement. C'est une première étape vers un projet final devant faciliter le développement de jeunes entreprises dans les domaines culturel et événementiel en même temps que celui des pratiques artistiques. Le toit-belvédère pourra être un support d'agriculture urbaine.

Troisième lieu préfigurant l'avenir : d'anciennes halles permettront de fournir des espaces de travail et de recherche à des start-ups spécialisées dans la construction et l'architecture et dans lesquels des ateliers de fabrication numérique pour les composants du bâtiment (sans oublier le bois) seront installés. Ces jeunes entreprises seront ainsi directement en relation avec le développement progressif du quartier pour faire le lien entre passé et avenir, d'autant que Vinci installera son siège juste en face de l'autre côté des voies ferrées du futur pôle-gare des Groues.

Lionel Favier (NPSE)

Les chantiers de construction des gares et de percement des tunnels des lignes du Grand Paris Express généreront 45 millions de tonnes de déblais qui feront l'objet d'une traçabilité et d'une valorisation assurée la Société du Grand Paris.

Plaidoyer pour un véritable équilibre des territoires

Les intéressantes réunions des administrateurs d'Environnement 92 sont souvent ponctuées d'annonces par l'une ou l'autre association de sa détermination à déposer un recours litigieux contre sa municipalité pour empêcher celle-ci de transformer en barre ou tour de bureaux ou d'habitations qui une cité-jardin, qui un espace vert, qui une usine ; pour empêcher la stérilisation grandissante des sols de la ville, pour tenter de lutter contre le bruit et la détérioration de l'air respiré par ses concitoyens.

Un persan ou un martien interrogerait les raisons de ces escarmouches souvent perdues contre les pouvoirs publics. Et, tout en comprenant cette lutte pied à pied, s'en demanderait la raison profonde.

Ailleurs, tout en négligeant l'air irrespirable de Pékin ou Mexico, les circulations si difficiles à Sao Paulo ou Singapour que le premier critère d'embauche d'un cadre est qu'il ne soit pas à plus de vingt minutes à pied de son lieu de travail, des experts convainquent les politiques que nous sommes dans l'époque de l'économie de la connaissance, que dans cette nouvelle ère de l'humanité la créativité devient première, que celle-ci naît dans les interactions entre des cerveaux doctes mais prêts à l'action, que ces cerveaux se concentrent dans les villes et, de façon plus approfondie, dans les mégapoles : nous sommes entrés dans le moment de l'éminence des métropoles.

Et cette métropolisation affecte aussi bien les pays développés que ceux qui souhaitent l'être, les zones riches comme les pauvres : partout la métropolisation triomphe et avec elle la mort lente mais apparemment imparable des villes moyennes.

Un économiste autrefois puissant, le seul à avoir été élu au Collège de France, le sommet des institutions françaises de connaissance, François Perroux (1903-1987) l'avait prédit. Son analyse était que le libre marché conduit forcément à la polarisation, à la monopolisation, à la métropolisation. Pour lui, il n'y a pas de concurrence équilibrée, donc, forcément, se créent des pôles. En matière spatiale, une volonté politique nationale, comme celle de la défunte DATAR (1963-2009) avait le pouvoir de contraindre, permettant d'éviter que cette disparité entre villes ne s'accroisse. (Perroux était un gaulliste fervent et un des rares à accompagner le chef de la France Libre pendant sa « traversée du désert » entre sa démission et son retour au pouvoir, comme Olivier Guichard, le premier Délégué Général de la DATAR.).

Mais voilà, la contrainte est passée de mode, désormais, sous le ronflant titre de Délégation Nationale à l'Equilibre des Territoires, nous avons affaire à un organisme qui conseille seulement des élus locaux qui croient en la concurrence pure et parfaite avec toutes les autres villes du monde.

Et comme la propension à la polarisation est un dynamisme qui, pour le moment, n'a trouvé ni son pallier ni ses limites, le « besoin des ménages à trouver des logements dans la région parisienne se traduisant par la construction de 70 000 logements par an », comme l'indique la décision du SDRIF d'avril 2015, peut très bien se traduire par une inflation infinie de « besoin des ménages », jusqu'à l'étouffement. De beaux jours pour de nouveaux recours des associations de défense de l'environnement !

Je sais bien que le recours à des solutions passées est le propre des vieux cons, mais en attendant que de jeunes cerveaux brillants trouvent une autre parade à la mégapolisation et à la mort lente des villes à 150 Km de Paris ou à leur transformation en ville-dortoir, comme à Chartres, Vierzon, Le Mans, Amiens, Sens, etc., j'assume ce qualificatif et plaide pour un retour à la DATAR.

Pierre Tripier

Sociologue retraité

Chargé de missions bénévole à Environnement 92.

Le comble est la création de la Métropole avec quatre territoires dans notre département qui devraient depuis plus de 18 mois refonder le regard sur la coopération et la solidarité entre les collectivités avec l'élaboration d'un ScoT métropolitain et l'élaboration des PLU intercommunaux. Rien n'avance. Les maires sont les conseillers métropolitains. Ils ne raisonnent toujours pas à l'échelle intercommunale et continuent de maintenir leur féodalité territoriale. Dans tout cela, les collectivités pataugent et le dialogue environnemental a du mal à prospérer. Ainsi, la place des associations restera limitée. Le CoDev métropolitain n'accueille qu'une représentante de FNE idf et les CoDev de territoires ne sont pas à l'ordre du jour malgré nos demandes restées sans réponse.

Le C2D des Yvelines et des Hauts de Seine a ouvert un cycle de discussions sur les relations avec la société civile, La première séance a permis un premier tour de table, La prochaine, le 13 septembre portera sur les pratiques existantes,

Environnement 92 y est bien représenté et nous pouvons féliciter et remercier le Conseil départemental d'avoir ouvert ce temps de discussions sur les pratiques de dialogue autour des questions et des solidarités de nos territoires.

Le CODEV de la Métropole abordera aussi bientôt le ScoT métropolitain et nous nous y ferons entendre par les personnalités qualifiées qui nous associent à ce travail.

La rentrée est chargée et les articles de ce numéro de rentrée devraient vous en dire plus sur ces rendez-vous.

Bonne lecture et bonne rentrée.

Bien amicalement.

Thierry Hubert, Président d'Environnement 92

Abattage programmé de 48 platanes près de la place de la BOULE à Nanterre



La construction de la Gare de Nanterre-La Boule du Grand Paris Express et le passage du tram T1 à proximité pouvaient difficilement se réaliser sans l'abattage de quelques arbres. Lors de la concertation de l'hiver dernier, la Sté du Gd Paris avait annoncé une vingtaine de victimes. C'était beaucoup, mais nous réclamions depuis si longtemps ces infrastructures de transport permettant un très important report modal que nous en avons pris notre parti. Mais au printemps, nous avons appris qu'il y en aurait en fait beaucoup plus et fin-juin, confirmation officielle : 48 platanes abattus dont 16 cet été simplement pour le dévoiement des réseaux.

Si nous n'avions pas été évincés en 2014 de la Commission extra-municipale des Transports, nous aurions probablement pu suivre de plus près l'évolution du dossier et faire quelque chose en temps utile. Nous avons pu rencontrer une délégation de la Sté du Grand Paris le 20 juillet, mais en ce début des vacances, il était trop tard pour intervenir efficacement. Parmi les 32 arbres promis à la tronçonneuse en 2018 et 2019, nous ne désespérons pas de limiter le massacre car certains abattages ne sont en fait justifiés que par des commodités de chantiers...

Jacques CAPET (Naturellement Nanterre)

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE
AURA LIEU A
NEUILLY-SUR-SEINE LE 17 MARS 2018
A PARTIR DE 14h.

Chers adhérents et amis,

Comme chaque année à cette époque, « Environnement 92 » sollicite l'appui de ceux qui auraient oublié...

Merci à ceux qui ne l'ont pas encore fait de renouveler leur cotisation.

Pour 2017, celle-ci est de 40 € par association + 0,35 € par adhérent.

Les versements libellés à l'ordre d'Environnement 92, sont à adresser, avec le bulletin d'adhésion complété, à la Trésorière

Clotilde NORGUET, 9 rue André Chénier, 92130 Issy-les-Moulineaux

Notre représentativité est un gage de l'efficacité de notre action.

C'est l'affaire de tous !

Très cordialement.

Clotilde Norguet



Bulletin d'adhésion à Environnement 92 - Année 2017 -

Nom de l'association (en toutes lettres, puis sigle le cas échéant)

.....

Adresse postale

Adresse courriel.....

Adresse du site.....

Téléphone du responsable

Nom et courriel du (de la) Président(e).....

Nom et courriel du (de la) Trésorier(ère).....

Cotisation : 40 € + (nombre d'adhérents X 0,35 €) =